ISSN 1246-3442

Session CENTER PARCS
Séance du 19 Octobre 2018

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Vétérinaire (en retraite) **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce (en retraite) Maire de Prayssas Vice-président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Laurence DUCOS
Salariée

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI
Président du Conseil départemental
Cadre territorial (en retraite)

Mme Caroline HAURE-TROCHON
Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI
Agriculteur (en retraite)
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL
Fonctionnaire

FUMELOIS

M. Daniel BORIE
Retraité (SADEFA)
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Enseignante – sophro-relaxologue
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE
Médaille communale et départementale
Médaille d'honneur agricole
Retraité
Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Fonctionnaire
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Gérant de société
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN
Agent immobilier
Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE
Chef d'entreprise
1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot

Mme Séverine BESSON
Agricultrice

MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Comptable (en retraite) Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée de l'Education Nationale
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Médecin cardiologue (en retraite) Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.** Retraitée Fonction publique d'Etat Maire d'Astaffort
TONNEINS	**M. Michel PERAT** Retraité Maire de Clairac **Mme Line LALAURIE** Retraitée Fonction publique territoriale Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Pierre COSTES** Vétérinaire **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** Gérant de société 1er Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Catherine JOFFROY** Avocate

<u>LEGENDES</u> :

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène VIDAL, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Séverine BESSON, M. Rémi CONSTANS, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Sophie BORDERIE
Vice-Présidents : Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES
Membres : Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président :	M. Jacques BILIRIT
Vice-Président :	M. Michel MASSET
Membres :	MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président :	Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents :	Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres :	M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président :	M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents :	Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres :	Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente :	Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents :	M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres :	Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS, Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président :	M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents :	M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres :	Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1 à 5, 10, 12, 16, 17 à 19
M. Jacques BILIRIT	10 à 12
M. Jacques BORDERIE	16
M. Marcel CALMETTE	19
M. Pierre CHOLLET	14
M. Christian DELBREL	15
Mme Laurence DUCOS	16
M. Raymond GIRARDI	13, 17
M. Joël HOCQUELET	16, 17
M. Alain MERLY	16, 17
M. Jean-Luc GIORDANA *(Directeur général adjoint du Développement touristique, agricole, économique et environnement)*	5 à 10, 17

SESSION CENTER PARCS

SÉANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

La séance est ouverte à 10 heures 15 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, MM. BORIE Daniel, CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, M. HOCQUELET Joël, Mme JOFFROY Catherine, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France SUPPI Patricia, VIDAL Hélène.

Absents excusés :
Mme BRANDOLIN-ROBERT (Clémence (a donné pouvoir à M. BOCQUET),
Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL),
Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à M. CONSTANS),
Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. COSTES),
Mme GONZATO-ROQUES Christine (a donné pouvoir à M. CALMETTE),
Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme LAMY),
Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. CHOLLET),
M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à Mme SUPPI),
Mme PAILLARES Marylène (a donné pouvoir à M. LACOMBE),
Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à M. MASSET).

M. le PRÉSIDENT. – Je constate que le quorum est largement atteint, nous pouvons donc démarrer notre session. Il nous faut désigner un secrétaire de séance ; je propose de désigner Mme Laurence Lamy.

Mme Laurence Lamy est désignée secrétaire de séance.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers internautes, je voudrais tout d'abord saluer la présence dans le public de M. Alexandre Freschi, député de Lot-et-Garonne, de M. Claude Gally, maire de Beauziac, de Mme Dominique Roman, adjointe au maire de Beauziac, de M. Michel Darrouman, maire de Pindères, de MM. Lenoir et Vergnes de la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que de M. Brugalières, président de la CCI et qui nous rejoindra en cours de session, et de MM. Mel et Ducousso, représentant la Chambre des métiers. Je les ai convoqués pour marquer l'importance symbolique de ce moment et je les remercie très sincèrement d'avoir répondu favorablement à mon invitation.

Permettez-moi avant toute chose, au nom de notre Assemblée, de m'associer à la douleur des victimes des tragiques intempéries survenues dans l'Aude en début de semaine. Vous le savez, le département de l'Aude a vécu l'une des pires catastrophes naturelles de son histoire.

En votre nom à toutes et tous, j'exprime la solidarité du Lot-et-Garonne aux habitants des territoires concernés, ainsi qu'à l'ensemble des élus locaux et au président du Conseil départemental, André Viola.

Je veux aussi rendre hommage à tous les acteurs mobilisés sur le terrain, notamment les forces de sécurité civile qui ont sauvé de nombreuses vies dans des conditions extrêmement difficiles. Cinq sapeurs-pompiers lot-et-garonnais issus d'une unité de plongée ont intégré un groupe de sauvetage aquatique. Qu'ils en soient ici remerciés.

Mes chers collègues, lors de la commission permanente du 26 octobre prochain, je vous proposerai d'accorder une aide exceptionnelle aux victimes de cette catastrophe naturelle. Nous l'avons fait par le passé dans d'autres circonstances. Je crois que nous devons ainsi témoigner de notre solidarité vis-à-vis d'un département rural très éprouvé.

Par ailleurs, je vous informe que nous accueillerons la rencontre Europe-Turquie de la filière noisette ici-même, le 26 octobre prochain. Ces rencontres techniques ont lieu régulièrement entre les professionnels d'Europe et de Turquie, les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Commission européenne. C'est un temps fort pour le Lot-et-Garonne, qui dispose d'une filière d'excellence dans ce domaine.

Quelques mots également pour féliciter les 19 lauréats lot-et-garonnais du Concours des Saveurs de la Nouvelle-Aquitaine organisé samedi dernier au Conseil départemental, en partenariat avec l'Agence de l'Alimentation de la Nouvelle-Aquitaine. Une fois de plus, nos producteurs ont fait la preuve de leurs talents. C'est une belle vitrine pour la production agricole et agro-alimentaire de notre département.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes aujourd'hui réunis pour décider de la création de la société d'économie mixte locale (SEML) qui aura en charge la gestion des équipements du Center Parcs Lot-et-Garonne. Cette session est historique, elle acte véritablement le lancement opérationnel du projet de Center Parcs en Lot-et-Garonne.

Depuis la signature du protocole d'accord avec le groupe Pierre & Vacances le 23 décembre 2014, beaucoup de chemin a été parcouru. Le travail qui a été accompli depuis quatre ans témoigne de l'exemplarité de la gestion de ce projet dont l'ampleur est sans précédent dans notre département.

Ce grand projet est en effet exemplaire à plusieurs titres.

Tout d'abord parce qu'il est le fruit d'une concertation large et approfondie. Dès le départ, nous avons voulu créer un climat de confiance avec les acteurs locaux, les associations de protection de l'environnement, les chambres consulaires et les services de l'État.

Je crois que ce que nous avons réalisé est exemplaire en termes de méthodologie.

En premier lieu, nous avons travaillé avec des associations environnementales pour le choix du site. Ce choix de départ a été important pour la suite, car nous avons retenu un site à faible impact environnemental, et cela a été déterminant dans l'avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature.

Ensuite, pour élargir la concertation, nous avons mis sur pied trois comités dédiés à l'environnement, à l'aménagement et au développement économique. Sur ce volet environnemental,

les acteurs associatifs et institutionnels ont activement contribué aux études pour déterminer les secteurs à valeur écologique importante sur le site. Grâce à ce partenariat et à l'implication de tous nous avons pu proposer des mesures d'évitement de ces secteurs dans le projet d'implantation. Ce travail s'est soldé par un avis favorable sur l'étude d'impact du Conseil National de Protection de la Nature qui a souligné, je le cite, que « la démarche éviter, réduire, compenser avait été remarquablement menée ». C'est la première fois que ce Conseil rendait un avis favorable pour ce type de projet et je veux ici saluer publiquement la contribution déterminante des différentes associations de protection de la nature et de l'espace rural.

Sur le volet économique, nous avons pris l'initiative d'associer les chambres consulaires le plus en amont possible pour permettre aux entreprises locales de répondre aux futurs appels d'offres. Trop souvent, les TPE et PME sont démunies techniquement et juridiquement pour intervenir sur ce type de projet. Nous avons donc encouragé la constitution de groupements qui permettent à nos entreprises de se positionner. Je veux saluer ici le travail de grande qualité réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et notre service Économie.

Ensuite, la priorité a été donnée à l'emploi local. Je rappelle qu'en phase chantier, près de 350 emplois directs seront créés sur deux ans. Indirectement, ce sont près de 700 emplois qui seront générés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà de ce travail partenarial, nous avons voulu mener une concertation publique. Elle s'est déroulée du 1er juin au 15 juillet 2016. Les habitants ont pu s'informer et s'exprimer. Nous avons fait œuvre de pédagogie et nous avons tiré les enseignements de cette consultation. Une attention toute particulière a été portée aux préoccupations des riverains. Les ajustements qui ont été opérés préserveront leur cadre de vie.

Toutes les étapes de la concertation ont été scrupuleusement respectées. Nous avons tout fait pour que l'ancrage territorial du projet soit incontestable et il le sera ! À titre d'exemple, une antenne touristique valorisant les sites et produits du département sera installée à l'intérieur du Center Parcs ; des marchés de producteurs de pays se tiendront également régulièrement sur le site ; un bistrot de pays permettra aux visiteurs de se restaurer, et de multiples partenariats avec les opérateurs locaux sont en cours de finalisation.

Un dossier exemplaire par son ampleur ensuite.

Le Center Parcs sera demain le chantier touristique le plus important que notre département ait connu. Il représente dix fois l'investissement réalisé pour l'implantation du parc Walibi il y a 25 ans.

Le domaine accueillera 400 cottages et près de 12 000 m² d'équipements de loisirs et de services. Par analogie avec les flux touristiques observés dans d'autres équipements du même type, on estime à 600 000 le nombre de visiteurs attendus chaque année dans le Center Parcs. Sur cette base, nous estimons que plus de 200 000 visiteurs devraient réaliser des excursions touristiques sur le territoire dans la même année.

J'ai déjà évoqué les emplois en phase chantier. En phase d'exploitation, 300 emplois directs seront créés. À ce sujet, nous avons tout entendu : que ces emplois seraient précaires, que le département favoriserait des emplois sous-qualifiés !

Ces affirmations n'ont aucun sens quand on connaît les fragilités économiques et sociales de notre département. Je le dis sans ambages, ceux qui prétendent cela ne connaissent pas le dossier.

Alors soyons concrets. 63 % des emplois du Center Parcs seront à temps complet et 85 % des personnes embauchées disposeront d'un CDI.

L'emploi constitue la première priorité de nos concitoyens. Avec ce projet, nous créerons une opportunité unique pour le Lot-et-Garonne et pour les Lot-et-Garonnais.

D'ailleurs, un comité Emploi sera mis en place en 2019 avec tous les acteurs concernés, notamment Pôle Emploi pour préparer les recrutements.

Concernant le volet économique, l'investissement de 157 millions d'euros pour le seul marché de travaux (l'investissement global est de 188 millions d'euros) offrira une bouffée d'oxygène à notre économie locale. Je rappelle que 77,5 % des marchés seront confiés à des entreprises de la région, du moins tel est l'objectif qui nous est proposé par Pierre & Vacances. C'est, là aussi, un acquis que nous avons négocié avec les partenaires du dossier.

Nous avons fait chiffrer les retombées économiques du projet par un cabinet indépendant. Elles sont considérables. Concrètement, la richesse du Lot-et-Garonne – son produit intérieur brut – va s'accroître de 56 millions d'euros. Ce surcroit de richesse sera conforté en phase d'exploitation. On estime à 39,5 millions d'euros par an la production globale générée par les entreprises sur la région Nouvelle-Aquitaine. Pour le Lot-et-Garonne, plus de 32 millions de retombées annuelles sont attendues. Selon les estimations, les dépenses des visiteurs à l'extérieur du parc génèreront une production supplémentaire de 1,6 million d'euros par an pour le seul Lot-et-Garonne.

Enfin, le dossier Center Parcs est exemplaire en termes de montage économique et financier.

Nous avons âprement travaillé à bâtir un modèle sans risque pour les collectivités et optimal en termes de gestion des deniers publics.

La Caisse des Dépôts et Consignations a estimé que le plan d'affaires de la SEML que nous présentons est à la fois rentable et durable. Pour preuve, le Comité National d'Engagement de la Caisse des Dépôts a rendu un avis favorable sur le montage financier le 28 septembre dernier.

Le coût global du projet a été actualisé à 188 millions d'euros. La part concernant les équipements collectifs s'établit à 73 millions.

J'observe avec satisfaction que la rentabilité du projet n'a pas été modifiée au détriment des collectivités. Au contraire, notre contribution au capital social a été revue à la baisse. Il a été fixé à 22,5 millions d'euros répartis entre le Département, la Région et la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne. Ainsi, notre participation au capital initialement prévue à 15 millions d'euros, à égalité avec la Région, a été réduite à 10 446 000 € : une diminution d'un tiers. Je crois que cela valait le coup de prendre le temps de mettre en place un modèle économique performant et intéressant pour nous. Cela valait le coup de perdre six mois par rapport au calendrier initial, me semble-t-il.

Nous reviendrons sur les détails techniques dans quelques instants et nous pourrons en débattre, mais de mon point de vue, l'essentiel est ailleurs.

Le futur Center Parcs Lot-et-Garonne illustre à merveille la dynamique touristique qui est à l'œuvre dans nos territoires depuis quelques années. Il participe du regain d'attractivité et de notoriété dont bénéficie le Lot-et-Garonne. Demain, il sera l'une des composantes essentielles de la « destination 47 » ! Avec ce projet exemplaire sur les plans économique, social et environnemental, nous sommes fidèles à notre ambition de développer un tourisme vert et de qualité.

Vous le savez, ce développement est à l'œuvre avec d'autres projets importants, qui diversifient l'offre touristique dans notre département. Le plus grand parc aqualudique de France se situe depuis cet été à Agen, accolé à Walibi. 18 millions d'euros ont été investis par le groupe Aspro, et le montant de cet investissement est l'équivalent du montant d'investissement qui avait été nécessaire

pour la réalisation du parc Walibi. Par ailleurs, des projets importants se développent aussi à Tournon et à Saint-Sernin-de-Duras.

Pour conclure, je voudrais souligner le partenariat exceptionnel qui a été mené avec Mme le Préfet concernant ce dossier, ainsi qu'avec les sous-préfets qui se sont succédé sur l'arrondissement de Marmande-Nérac ces quatre dernières années.

De même, j'adresse mes remerciements au Président de la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, Raymond Girardi, dont l'implication est totale dans la conduite de ce projet.

Enfin, je remercie la commission Économie et Tourisme et son président Jacques Bilirit pour son investissement dans ce dossier, et les services du Conseil départemental qui accomplissent un travail de l'ombre mais également essentiel autour du directeur général des services, Jacques Anglade, du directeur de l'Économie, Jean-Luc Giordana, et de Stéphanie Craipeau, chargée de mission Center Parcs.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Jean-Luc Giordana, qui va nous présenter en peu plus en détail, au travers d'un diaporama, le contenu de ce dossier. Je propose de donner ensuite la parole au président du Comité départemental du tourisme, puis au président de la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, qui ne ménage pas sa peine et qui participe au capital de la société qui gère les équipements collectifs, à hauteur de 1,6 million d'euros. Puis le débat sera ouvert, les interventions seront libres.

(présentation d'un diaporama p. : 20)

M. GIORDANA. – Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tout le monde. La présentation sera plus illustrée et technique pour essayer de vous décrire le mieux possible ce qui est aujourd'hui l'acte fondateur du projet Center Parcs. Cet acte est essentiel, il marque la création d'une structure dont nous ne connaissions pas la nature ni les montants engagés.

Center Parcs est une marque du groupe Pierre & Vacances, l'un des plus grands opérateurs touristiques en Europe. Nous avions l'ambition de faire venir de grands investisseurs touristiques sur notre département, en voici un, un acteur majeur dans l'Europe voire dans le monde. Voici quelques chiffres : 8 millions de clients, 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2016. Vous connaissez les résidences Maeva, les resorts Center Parcs Sunparks et villages nature et les aparthôtels Adagio. Gérard Brémond, PDG et fondateur de Pierre & Vacances en 1967, est en train de passer la main à son fils pour la conduite de ce groupe qui n'a cessé de progresser depuis sa création.

La marque Center Parcs comporte aujourd'hui 24 domaines. Les premiers datent de plus de trente ans, dans les Pays-Bas. Six domaines existent en France. Cette marque génère 664 millions d'euros. Le concept est d'offrir une destination nature, dans un espace protégé, valorisé d'un point de vue environnemental, avec des cottages de très grande qualité, en donnant la possibilité de se déplacer sur le site uniquement à pied ou à vélo, en étant très proche de la nature et en ayant tout au long de l'année un équipement de loisirs complet, autour de l'aqualudique.

Le projet du Lot-et-Garonne a fini par retenir les communes de Pindères et Beauziac après une longue recherche de sites potentiels, en sachant que le cahier des charges était assez précis. Le terrain choisi est de 87 hectares, à cheval sur ces deux communes et à proximité d'une sortie d'autoroute, ce qui était l'un des critères de Pierre & Vacances. Le groupe avait aussi imposé comme critère qu'il y ait un impact minimal sur l'aspect environnemental, puisque telle est la philosophie de ce groupe, mais aussi parce qu'il a connu des soucis en la matière, qu'il fallait éviter le plus possible, ce que nous avons fait de façon importante. Il fallait que le terrain soit boisé, si possible mixte, pour ne pas avoir par exemple que des feuillus, qui perdent leurs feuilles en hiver et rendent le paysage assez triste, alors qu'une forêt mixte est plus attractive sur 365 jours. Il importait que la déclivité soit faible, puisque

les usagers se promènent à vélo ou à pied et que le public est un public familial avec des enfants ou des grands-parents. Il fallait en outre que le plan d'eau soit si possible au milieu du site, parce que cela valorise le projet. Enfin, la stratégie était de situer le Center Parcs entre Bordeaux et Toulouse, avec une sortie d'autoroute à moins de 30 minutes.

Nous avons donc pris notre bâton de pèlerin, en 2014 ; je me suis baladé dans les forêts avoisinantes pour essayer de trouver des sites qui correspondaient à ces critères. Nous leur en avons présenté une dizaine, avec une expertise précisant les avantages et les inconvénients. Une carte vous montre ces sites expertisés. La zone grise et la zone bleue indiquent les zones de protection de la source de captage d'eau potable, limitant les investissements et les travaux, plus sur la bleue que sur la grise. Le groupe Pierre & Vacances a choisi le site de Pindères-Beauziac, qui réunissait un maximum d'atouts qu'il recherchait.

Ce site est localisé à l'ouest de Casteljaloux, au sud de Pindères et au nord de Beauziac. Le découpage des parcelles à acquérir a été décidé en 2015. Pierre & Vacances a pris la décision d'acheter l'espace en rose. Le Département s'était engagé à faire en sorte qu'il y ait un accès par une route départementale et, avec une volonté environnementale forte, à protéger cet espace, traversé d'un ruisseau, dans une zone forestière très riche d'un point de vue de la biodiversité, en achetant cette parcelle et en faisant un espace naturel sensible. C'est aussi l'objet de la décision que vous devrez prendre aujourd'hui. Par rapport au découpage de 2015, les limites ont légèrement bougé, de sorte que l'achat est moindre – j'y reviendrai.

Comme le Président l'a dit dans son intervention, l'aspect environnemental a occupé les esprits de façon très importante. Un Comité environnemental nous a guidés pour l'ensemble de la réalisation, en jouant un rôle fondamental. Des acteurs comme la Sepanlog, le Cen et le Conservatoire botanique ont également joué un rôle essentiel dans l'identification, le diagnostic et l'accompagnement à la réalisation des études environnementales qui ont dû être effectuées, pour définir la richesse sur le site, pour éviter des perturbations, pour déterminer les zones sur lesquelles il faudra obligatoirement ne pas intervenir et celles sur lesquelles il sera possible d'intervenir, ainsi que pour déterminer les espèces à protéger. Le dialogue permanent a permis d'aboutir à un projet extrêmement respectueux de l'environnement sur ce site.

Une fois que nous avons déterminé les zones d'aménagement, nous avons engagé une étude d'impact. Pierre & Vacances a mobilisé des moyens financiers importants à cet effet, pour éviter des espèces végétales ou faunistiques à protéger, pour réduire l'impact au maximum ou pour compenser la coupe d'arbres, par un ratio de 1,5, par une replantation d'arbres en Lot-et-Garonne.

Le CNPN (Comité National de Protection de la Nature) a émis un avis favorable, ce qui est important puisque c'est la première fois qu'un tel avis est émis, qui plus est avec les félicitations. Nous sommes un peu fiers de ce résultat, qui a permis de déclencher l'arrêté préfectoral d'autorisation unique et environnemental le 11 octobre 2017.

Quand on crée un site d'une telle ampleur, cela revient à créer une petite ville et donc à se préoccuper de l'urbanisme. La Communauté de communes a réalisé un travail remarquable sur l'organisation des PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Pindères et Beauziac, dans un calendrier serré, et je remercie les équipes qui ont participé à l'élaboration de ces documents d'urbanisme, sans lesquels on ne pourrait rien faire. Les PLU ont été approuvés le 19 juin 2017, et il s'en est suivi l'obtention des arrêtés de permis de construire le 25 septembre 2017. Le calendrier initial a été fixé, donc bravo à tout le monde !

Pour avancer de façon concrète, la construction d'une ville suppose de mettre autour d'une table l'ensemble des acteurs qui vont alimenter le site. Sous la co-présidence du sous-préfet et du Département, tous les aménageurs ont ainsi été mobilisés. Ils vont alimenter le site en eau potable, en électricité, en gaz, il faut aussi pouvoir gérer les eaux usées et aménager des routes. Pour cela, des acteurs départementaux, privés ou publics, ont dû être réunis très régulièrement. Un nouveau comité

d'aménagement est d'ailleurs programmé la semaine prochaine, puisque nous en sommes encore à la phase de construction. Ce comité s'est réuni à peu près mensuellement pendant plusieurs mois pour essayer de sécuriser totalement les procédures à mettre en œuvre. Je vous cite un exemple : quand Pierre & Vacances demande une adduction au gaz pour ses équipements, il faut mener une DSP (Délégation de Service Public), qui ne se mène pas en trois mois, mais sur des temps longs et compliqués.

Le plus de ce projet tient également dans la volonté du Département de créer un espace naturel sensible. Pour nous, c'était quelque chose d'essentiel. La zone au sud présentait un fort enjeu environnemental, et il était hors de question que Pierre & Vacances construise sur cette zone, donc le Département a décidé en 2015 d'acheter cet espace de 34 hectares. Pour nous, l'idée est de le valoriser. Lorsque nous travaillerons sur sa requalification, sa mise en valeur et son ouverture au public, vous verrez à quoi cela ressemble, avec des forêts magnifiques, des ruisseaux très jolis et une biodiversité importante, une diversité incroyable d'espèces végétales et faunistiques. Nous en ferons un vrai atout, complémentaire au Center Parcs, un espace grand public avec des zones de protection puisqu'il s'agit d'un espace naturel sensible ; il y aura donc des caillebotis et des endroits d'observation.

Voici le plan d'implantation. Vous voyez Casteljaloux, la route de Mont-de-Marsan, l'accès au site par le nord. Les zones de protection naturelle sont en vert. Dans le premier projet d'aménagement, Pierre & Vacances avait imaginé y mettre des cottages, mais comme c'est une zone environnementale sensible, il a pris le parti de n'absolument pas construire sur cette zone. La zone de construction est une zone de plantation de pins. Une autre zone est protégée. La zone centrale comprend le petit ruisseau du Papetier (en raison d'une papeterie située là à une époque). Elle est aujourd'hui un espace de biodiversité énorme, avec des éléments fabuleux.

Le principe d'aménagement des Center Parcs est simple. Des routes de contournement mènent à des parkings, d'où l'on se dirige vers les cottages, qui sont constitués en îlots. Une fois la voiture garée, on ne circule sur le site qu'à pied ou à vélo, et si l'on veut ressortir du site, on reprend les routes extérieures. Le plus important est là où la SEML agira pleinement en portant le développement des équipements de services et de loisirs. Vous voyez un bassin de décantation de l'eau, qui sera un étang naturel, qui servira de filtre pour les eaux de piscine.

Pierre & Vacances n'a jamais réalisé de Center Parcs de cette nature, de taille moyenne, avec 400 cottages (normalement, ces centres comprennent 800 à 1 000 cottages, jusqu'à 1 200, et par comparaison celui de la Vienne en compte 800). Cela ne veut pas dire que les équipements de loisirs seront deux fois moindres, parce qu'il faut qu'ils soient d'une taille suffisamment attractive pour faire venir la clientèle touristique. Les équipements resteront donc d'une taille importante, de 11 600 m². Les cottages seront de très grande qualité, de trois à quatre étoiles, tout en bois, aux normes HQE. Leur répartition ira du simple au VIP, jusqu'aux « cottages insolites » (sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure avec des illustrations).

Les équipements de services et de loisirs sont surtout aqualudiques : la piscine chauffée 365 jours par an, avec un système de piscine à vagues ; une rivière « sauvage », qui sort et rentre dans la piscine ; un spa ; une ferme des enfants ; un poney-club ; un kids-club ; des restaurants (un bistro de marché et un restaurant familial) ; une épicerie ; une boutique de produits locaux fermiers ; une boulangerie ; des séminaires ; et nous avons imposé qu'il y ait une antenne de promotion touristique.

La capacité d'accueil du site est de 2 690 personnes au maximum.

80 % des besoins énergétiques seront assurés par une chaufferie au bois. Le SDEE travaille fortement à l'émergence de ce projet, et nous le remercions.

Le cœur du village, contrairement à d'autres Center Parcs, sera non couvert, sans « bulle » tropicale, qui est contestée dans la plupart des projets et qui consomme énormément d'énergie. Comme

nous sommes au Sud et que l'on considère qu'il fait beau tout le temps chez nous, le cœur du village est un espace ouvert, ce qui minimise les consommations d'énergie.

Les eaux de piscine ne sont pas renvoyées dans les circuits d'épuration d'eau, car c'était impensable, mais elles sont mises dans un marais épurateur, qui sera valorisé également pour l'arrosage des plantes du site.

Le site sera construit au regard de la certification HQE Aménagement : cette démarche nouvelle permet de souligner la haute qualité environnementale de l'ensemble de l'aménagement du site.

Des illustrations vous montrent à quoi le Center Parcs va ressembler. Vous voyez des bâtiments en bois, R et R+1. C'est la première fois que Pierre & Vacances construit des cottages R+1, ramassés sur 85 hectares et non sur 300 hectares. Les étages ont été un peu densifiés. Les insertions sont harmonieuses avec l'espace protégé. C'est l'architecte Arotcharen de Bayonne qui a fait l'ensemble des esquisses.

Dans les cottages fermes, des animaux en liberté pourront amuser les enfants. Vous voyez aussi des cottages insolites : chaque Center Parcs a une signature un peu originale, permettant de le caractériser par rapport à d'autres centres. Dans la Vienne, vous trouvez des cabanes perchées. Là, les cottages insolites sont dits exploreurs ; je laisse libre cours à votre imagination pour dire à quoi ils peuvent ressembler. C'est soit quelque chose de futuriste, soit quelque chose plus lié à des insectes.

La place du village ne comporte pas de bulle, elle est ouverte, avec un accès à l'espace aqualudique et à l'espace séminaire.

Vous voyez des équipements pour les enfants, ce que Pierre & Vacances appelle le Baluba.

Vous avez ici un plan d'aménagement un peu plus détaillé. Vous voyez la place du village, l'aquamundo (avec la rivière qui sort et rentre), le spa, le bowling, les boutiques, les restaurants, les salles de séminaires, les jeux pour les enfants, et les équipements techniques pour les personnes qui travailleront sur le site.

Dans votre dossier on a mis 188 millions d'euros TTC. C'est un abus de langage. On est sur 188 millions d'euros hors frais financiers. Il faut intégrer qu'on ne dit pas TTC mais avec frais financiers. C'est un abus de langage. Le coût est donc de 188 millions d'euros hors frais financier. Les cottages représentant un montant de 115 millions. Les investissements pour les équipements de loisirs, ceux portés par la SEML, s'élèvent à 73 millions, principalement pour la construction des bâtiments (pour 40 millions), le reste pour les aménagements et les ameublements.

Je vous rappelle le principe : Pierre & Vacances construit et vend les cottages à des institutionnels. Auparavant, le groupe pouvait vendre à des particuliers dans le cadre de la défiscalisation, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, alors que pour le Center Parcs de la Vienne 11 % avaient été vendus en défiscalisation. Les institutions font des investissements dans les cottages, par exemple des comités d'entreprise. La vente s'effectue en état futur d'achèvement. Les 73 millions d'euros d'équipements sont vendus à une société à part, la SEML, que nous allons créer aujourd'hui, et Pierre & Vacances s'engage à la gérer et à l'exploiter. Pierre & Vacances Exploitation exploitera à la fois les équipements de loisirs et les cottages, en s'engageant sur des baux commerciaux.

En 2015, nous avions signé un protocole en nous disant prêts à porter les équipements de loisirs, après des études et vérification du meilleur calibrage technique et juridique. Nous nous étions engagés à un maximum de 35 millions d'euros d'investissement de la part des collectivités. Aujourd'hui, après avoir expertisé tout type de portable juridique possible, le montage stabilisé prend la forme la société d'économie mixte locale, qui nous permet de faire le portage économique le plus intéressant possible.

La SEML est constituée d'une part de capital : 28,5 millions. Elle portera l'investissement de 75 millions (avec les frais financiers), en empruntant 36,5 millions d'euros. Le ratio d'endettement est de 49 %. Sur les 28,5 millions, 10,446 millions reviennent au Département, idem à la Région, 1,608 million pour la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne. Des actionnaires privés participent au capital, puisque le principe d'une SEML est de combiner le public et le privé, avec un maximum et un minimum (un maximum de 85 % pour le public). La Caisse des Dépôts et Consignations participe pour 5,250 millions, et Pierre & Vacances pour 750 000 euros. Nous avons aussi des comptes courants d'associés ; la Caisse des Dépôts et Consignations y mettra 8,750 millions, et Pierre & Vacances Center Parcs 1,250 million. Dans votre dossier, une coquille s'est glissée au niveau du financement, le 1 a disparu devant 250, il faut lire 1, 250 million, je vous demanderais de bien vouloir noter cette modification.

La SEML porte donc l'ensemble de l'investissement, par du capital, de l'emprunt et des comptes courants d'associés. L'effort de la Caisse des Dépôts est considérable : 14 millions d'euros. C'est à souligner. C'est aussi la première fois que Pierre & Vacances s'inscrit au capital dans un projet Center Parcs, pour montrer sa volonté de pousser ce projet.

L'apport initial est de 22,5 millions, et après un bail de douze ans, si Pierre & Vacances ne le renouvelle pas, il s'engage à verser aux collectivités les loyers restants jusqu'à vingt-deux ans. Nous avons donc la garantie de recevoir des loyers pendant cette période. Le plan d'affaires établit à 33,79 millions d'euros la valeur des actions au bout de vingt-deux ans. Pierre & Vacances et la Caisse des Dépôts s'engagent à racheter nos titres à l'issue de ce cette période, si les collectivités veulent vendre leurs actions. Cela équilibre l'intégralité du projet.

Le bail commercial est ferme sur vingt-deux ans et il est indexé sur l'indice de la construction, avec des loyers moyens de 2,5 millions d'euros par an.

Parlons des retombées. La taxe d'aménagement est estimée à 2,257 millions, 462 000 euros pour le Département, et les recettes seront intéressantes pour les communes et communautés de communes. La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la taxe sur la valeur ajoutée sont importantes, compte tenu du chiffre d'affaires annuel de 25 millions. La part revenant en CET (Contribution Economique Territoriale) est d'environ 450 000 euros par an (80 000 euros environ pour la part départementale). La taxe foncière est estimée à 290 000 euros (167 600 euros pour le Département). La taxe de séjour est estimée à 250 000 euros pour la Communauté de communes qui va la prélever.

S'agissant des retombées économiques en fin de chantier, la production générée par les entreprises du Lot-et-Garonne revient à 130 millions sur 188, puisque des entreprises hors du département interviendront aussi. Selon les estimations de notre cabinet d'études, le PIB pour ces entreprises est de 56 millions.

Le chantier durera deux ans, en 2019 et 2020. En phase d'exploitation, les dépenses des clients hors du Center Parcs sont estimées à 1,9 million d'euros par an, dont 1,6 million pour le département.

Ce centre qui est aussi une ville signera des contrats de prestations. Les achats locaux de prestations sont estimés à 4-5 millions d'euros par an.

L'emploi reste un élément fondamental pour nous. Nous avions fait de premières estimations et aujourd'hui nous voulons être beaucoup plus précis sur les emplois estimés. En phase chantier, 342 emplois indirects seront créés, et au total, avec les emplois indirects et induits, 658 emplois seront générés. Les marchés de travaux sont estimés à 140 millions d'euros, dont 30 millions pour l'aménagement, 100 pour la construction et 10 pour la décoration et les matériels de loisirs.

77,5 % des travaux seront confiés à des entreprises régionales. Comme Pierre & Vacances est un acteur privé, nous n'avons pas de prise là-dessus, mais il faut que nos entreprises lot-et-garonnaises soient prêtes quand Pierre & Vacances lancera les consultations. Un travail important établi avec le Comité économique et la Chambre de commerce et d'industrie vise à alerter nos entreprises et à les inciter à s'organiser. La SEM 47 a, en outre, piloté un groupement autour de la construction en bois : en effet, il faut être en capacité de répondre à la construction de 400 cottages. Un groupement Union Bois s'est créé, avec plusieurs entreprises du Lot-et-Garonne et une de la Vienne, qui avait déjà participé à la construction du Center Parcs dans ce département et qui a donc un savoir-faire, avec aussi une scierie des Landes. Un partenariat global visera à obtenir le marché total des 400 cottages, pour avoir le plus de retombées possibles dans le département. Il y aura d'autres lots, en électricité, pour les cheminées dont sera pourvu chaque cottage. Les entreprises ont été informées ; Pierre & Vacances a joué le jeu en donnant le détail de tous les lots qui allaient être en consultation. Les premiers concerneront le défrichement, la clôture et les VRD, puis on passera à la construction des cottages et des espaces et équipements de loisirs.

En exploitation, 85 % des emplois seront en CDI. Vous avez le détail. La plupart d'entre eux seront en restauration et en maintenance et ménage. D'autres seront dans le secteur des loisirs, puisqu'un centre de loisirs demande une équipe d'animation, mais aussi de l'accueil et des postes administratifs. Les besoins seront spécifiques et importants, pour lesquels nous avons un enjeu à relever. Un comité emploi se mettra en place en début d'année prochaine, avec nos partenaires liés à l'emploi et la formation. Même si nous avons encore un peu de temps pour former les équipes à des métiers spécifiques, il faudra être prêt en 2021.

Les retombées touristiques sont estimées à 640 nuitées supplémentaires par an, soit une progression de notre offre 10 %. Pierre & Vacances apportera aussi une image de valeur colossale sur notre territoire.

Le calendrier prévisionnel vous montre que notre objectif d'ouverture est en mars 2021. Aujourd'hui, il vous est demandé de valider les statuts et l'engagement des 10,446 millions d'euros pour créer la SEML. Nous sommes encore en phase de négociation et on va déléguer à la commission permanente, si sur les statuts on a quelques modifications à faire, on avait mis « mineures », on va enlever mineures parce qu'on a une discussion sur les règles de majorité, donc on peut considérer que ce n'est pas forcément mineur mais ça ne changera pas la portée des statuts. On est aujourd'hui en négociation finale avec nos collègues sur la constitution du pacte d'actionnariat et on vous le proposera à une prochaine commission permanente pour qu'on puisse le valider ensemble en octobre-novembre. Nous espérons pouvoir créer officiellement la SEML en fin d'année ou au début d'année prochaine ; pour inscrire tous les millions d'euros, il faut que tout le monde soit prêt. L'achat des 34 hectares d'espace naturel sensible permettra ensuite à Pierre & Vacances d'acheter ses 85 hectares et de commencer les travaux. Lors du premier trimestre 2019, nous signerons les premiers actes d'engagement sur la vente en état futur d'achèvement ; nous sommes en cours de sélection d'un cabinet pour nous accompagner dans la corédaction de l'acte fondateur, qui sera extrêmement important. Le lancement des constructions est prévu au deuxième trimestre 2019. Les recrutements pour les formations auront lieu en 2020. La mise en exploitation est programmée en 2021.

J'ai peut-être été un peu long, mais je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour cette présentation, un peu longue effectivement, mais nécessaire pour que chacun ait bien en tête l'ensemble des aspects de ce grand projet. Ce n'est pas tous les jours que l'on présente des dossiers de cette dimension. Jacques Bilirit et Raymond Girardi vont intervenir avant le débat.

M. BILIRIT. – Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole pour ce dossier.

Nous savons tous que le portage et la concrétisation d'un projet tel que le Center Parcs, projet structurant pour l'avenir de nos territoires, nécessitent un peu d'abnégation, une bonne dose de

patience, et beaucoup d'optimisme.

Notre présence à tous dans cet hémicycle ce matin prouve que cette recette paie.Presque quatre années après la signature du protocole d'accord avec le groupe Pierre & Vacances, un des plus grands projets touristiques que notre Département n'ait jamais connu, est en passe de sortir de terre.

Je ne reviendrai pas sur les éléments qui vous ont été donnés à la fois par le Président Pierre Camani et par Jean-Luc Giordana. J'en profite pour remercier les services, Jean-Luc Giordana en particulier, mais Stéphanie Craipeau également, pour tout le travail depuis de nombreux mois pour faire aboutir ce dossier.

Je crois que nous pouvons collectivement, élus, associations, partenaires publics et privés, chambres consulaires et organisations professionnelles, nous féliciter de ce qui est sur le point de se réaliser.

L'ouverture d'un Center Parcs sur les communes de Beauziac et Pindères n'est pas notre victoire, enfermée dans cet hémicycle. C'est la victoire de notre département, de la politique qui est menée pour le développement du tourisme, et la victoire de ses habitants. C'est ce qui nous a guidés dans ce projet, et c'est ce qui continuera à nous guider pour l'avenir.

L'arrivée de cette nouvelle offre touristique sur notre département, tout en s'inscrivant dans la politique départementale de tourisme construite patiemment depuis plus de trente ans, va entraîner dans son sillage un souffle positif.

Que cela soit pendant la phase de chantier ou la phase d'exploitation, les retombées en termes d'emplois, en termes économiques, en termes de fiscalité sont une aubaine pour notre territoire dans son ensemble, et j'insiste sur ce bénéfice global. J'en profite pour remercier les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les associations environnementales dans le travail qui a été réalisé.

Les chiffres viennent de vous être donnés, je n'y reviendrai pas. Ce que nous constatons à leur lecture, c'est qu'ils prouvent le fabuleux impact pour l'emploi dans notre département, pendant la phase de chantier, tout comme pendant la phase d'exploitation. Ils démontrent le formidable effet levier pour l'économie départementale, et sur la production directe, indirecte et induite. Ils témoignent enfin de l'importance des recettes fiscales qui seront générées par l'ensemble des taxes économique, foncière et touristique associées à ce projet.

Ce souffle positif, ce n'est pas simplement en termes financiers qu'il faut l'analyser, mais également en termes de notoriété et de visibilité du département.

Il est en effet incontestable que l'ouverture de ce site fera connaître notre département et attirera un public dont la première intention n'aurait pas été de venir séjourner en Lot-et-Garonne.

Il a également été vérifié que ces touristes ne resteront pas uniquement sur le site et réaliseront des sorties, des visites et donc des consommations sur le territoire.

L'arrivée du Center Parcs est la preuve que dans notre département le tourisme marche sur deux jambes, à savoir le « slow tourisme », avec l'environnement comme matière première, et les grands groupes, qui se nourrissent mutuellement et apportent chacun à leur façon leur contribution à la mise en tourisme de la destination Lot-et-Garonne.

De façon très concrète, la qualité et le développement de l'offre se sont accrus ces dernières années, notamment grâce aux efforts conjugués du Département, du Comité départemental du tourisme et des professionnels, qui se sont pleinement saisis de l'enjeu touristique.

En effet, le tourisme, comme tous les secteurs économiques, doit s'adapter sans cesse aux diverses mutations qui traversent notre société.

Tout d'abord, une mutation que l'on pourrait qualifier de sociologique. Il existe une clientèle touristique de plus en plus urbaine, de plus en plus sensible aux aspects environnementaux, aux comportements et aux modes de consommation différents.

Ensuite, une mutation des technologies de la communication. Aujourd'hui, internet et les réseaux sociaux sont devenus incontournables pour promouvoir et valoriser une destination.

Enfin, une mutation de l'offre, avec une explosion de la concurrence. Il y a une vingtaine d'années, peu de destinations dans le monde étaient accessibles. Aujourd'hui, notamment grâce aux transports *low cost*, tout est beaucoup plus facilement atteignable.

Nous avons ainsi travaillé, dans le cadre du schéma départemental de développement touristique voté en 2014, et dans le cadre des États généraux du tourisme, pour nous démarquer et pour tirer notre épingle du jeu.

Cette réflexion porte ses fruits, autant sur le volet « slow tourisme » que sur le volet implantation de grands groupes.

Le groupe Pierre & Vacances n'est en effet pas le seul à avoir saisi l'attractivité de notre territoire.

J'en veux pour preuve l'ouverture du premier camping 5 étoiles en Lot-et-Garonne, au Château de Fonrive et ses 1 000 lits, les investissements de Franceloc au camping 3 étoiles Ullule à Tournon d'Agenais, l'ouverture d'Aqualand, premier parc aquatique de France, créé par le groupe Aspro-ocio, et le projet touristique autour du lac de Saint-Sernin de Duras, par Peter Bull France.

Côté slow, l'offre en matière de déplacements doux s'est véritablement structurée et étoffée autour de 200 kms de voies navigables, de 4 500 kms de randonnées et de 4 grands itinéraires qui sont le Canal des 2 mers, la Vallée du Lot, le Vélo-Route de la Baïse et le tout nouveau Scandibérique, qui part de Trondheim en Norvège pour arriver à Saint-Jacques de Compostelle, en passant par le Lot-et-Garonne et une grande partie de la voie verte.

Cette offre d'itinérance a été l'un des atouts majeurs de notre département sur la saison touristique 2018, et c'est pour cela que nous entendons pleinement la valoriser. Avec le projet d'écluse de Saint Vite d'une part, qui donnera un nouvel horizon à la navigabilité du Lot. Avec le travail que nous avons engagé dans le cadre du schéma départemental des vélo-routes et voies vertes d'autre part, et qui vous sera présenté en DM2.

En effet, le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor. Son développement correspond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement, aux choix de consommation et au partage. La France est en deuxième position des destinations mondiales du tourisme à vélo, après l'Allemagne. Il faut que notre Département saisisse cette opportunité.

Mesdames et Messieurs, nous avons encore beaucoup de travail à faire afin de poursuivre cette dynamique, mais pas à pas, le tourisme prend son envol dans notre département.

Au-delà du soutien continu au projet Center Parcs, nous essayons de faire en sorte que la destination Lot-et-Garonne se pérennise, s'étoffe en matière d'offre de « slow tourisme » et en nombre de lits.

Il fait bon vivre en Lot-et-Garonne, nous le savons tous. Travaillons collectivement à ce qu'il

y fasse également bon et bien voyager. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme. La parole est à M. Girardi, conseiller départemental et président de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, qui a la chance de recevoir ce bel équipement.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, chers collègues, après la présentation de M. Camani à la fois philosophique et un peu technique sur les retombées, après celle de M. Giordana et les propos de M. Bilirit sur ce projet, il ne me reste pas une très grande place pour vous apporter les informations majeures et nouvelles. Certains éléments n'ont pas été évoqués, et je suis peut-être le seul à pouvoir les dire plus facilement. Le dicton précise que le hasard fait parfois bien les choses. Je fais partie de ceux qui croient que le hasard n'a pas grand-chose à faire la plupart du temps, notamment dans ce grand projet.

Si ce projet est venu en Lot-et-Garonne, le hasard n'a rien à y voir, dans la mesure où effectivement rien n'était couru d'avance et où le groupe Pierre & Vacances a décidé de ne pas créer de Center Parcs plus au sud. Des départements voisins étaient très intéressés, pour ne pas citer la Gironde et les Landes. Si le Département et son Président n'avaient pas été en première ligne, le Center Parcs aurait peut-être été créé ailleurs. Aujourd'hui, nous en sommes à la phase avant les travaux, mais ceux-ci ne seront pas venus tout seuls. Si le groupe Pierre & Vacances n'avait pas senti une motivation énorme du Département de Lot-et-Garonne et de tous les autres acteurs, y compris de la Communauté de communes, peut-être serait-il allé ailleurs. Je crois que cela valait la peine de le dire ici aujourd'hui. Si ce projet sera moteur au niveau du développement touristique, il aura demandé de nombreux efforts pour y arriver.

Un autre aspect, évoqué un peu par M. Bilirit, tient au fait que si le Lot-et-Garonne ne s'était pas autant investi depuis une vingtaine d'années dans le développement touristique, Pierre & Vacances ne serait peut-être pas venu chez nous. Il est important de mentionner les projets en cours. La motivation d'un groupe international comme celui-là est aussi liée au fait d'aller dans un territoire qui est dynamique dans son domaine. Je crois qu'il est important dans son choix que le Département ait fait le choix d'agir et d'être fort dans le développement touristique.

Ce projet présente des spécificités : il est le Center Parcs le plus au sud, il comporte 400 cottages, un peu moins de la moitié des autres centres, mais le groupe a la volonté de faire un projet de très haut niveau d'accueil, plus que les autres, sûrement le site Center Parcs avec le plus haut niveau. Une autre particularité, qui a été aussi une volonté de notre part, a été de ne pas avoir cette bulle énorme qui recouvre les activités ludiques et le village. Nous avons demandé, au début, s'il était bien utile de construire une bulle aussi importante et si l'originalité de Center Parcs ne suffisait pas. Effectivement, le groupe a révisé sa copie, avec un village ouvert sur les étoiles du Sud-Ouest. Au niveau environnemental, cela permet de couper court à des critiques de réfractaires, qui disent qu'une surface énorme sera chauffée à 29 degrés. L'absence de bulle sera une originalité de ce parc.

Une autre particularité réside dans la création à proximité d'un espace naturel sensible. Le Département va acheter une parcelle, aujourd'hui rien n'est réalisé et il va falloir travailler sur ce projet, en concomitance avec le Center Parcs. Nous avons la chance d'avoir un lieu de 35 hectares qui s'y prête admirablement, avec l'eau, la faune et la flore qui s'y adaptent. Nous pouvons proposer un projet qui serait une compensation à ce qui pourrait être une petite altération à l'environnement.

Globalement, il est vital pour notre territoire d'avoir un tel projet de Center Parcs. Je voudrais remercier tous les élus qui se sont investis, le Président, Jacques Bilirit et tant d'autres, et surtout les services, les équipes du Département, tous ceux qui se sont investis dans ce projet quasiment au quotidien depuis trois ans. Je voudrais aussi remercier les services de la Communauté de communes, qui se sont investis dès le départ pour émettre huit propositions de sites. Je remercie en particulier le

directeur des services et notre chargé de mission, qui se sont beaucoup investis. Sans les petites mains derrière les projets, rien ne serait possible. Si les élus sont là pour montrer la voie et notre détermination, les projets ne pourraient pas être réalisés sans toutes ces personnes qui y travaillent.

M. le PRÉSIDENT. – Merci aux uns et aux autres pour vos interventions. Place maintenant au débat.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, chers collègues, merci de ces présentations. Le projet Center Parcs est un projet envisagé de longue date. Aujourd'hui il se concrétise et nous nous en réjouissons. La position géographique du Lot-et-Garonne avec le massif landais et l'autoroute a incité Pierre & Vacances à choisir notre département, et tant mieux ! Avec cette infrastructure nouvelle, nous aurons une force supplémentaire, dont bénéficiera l'ensemble de l'économie départementale. Cette implantation sera un véritable atout pour notre territoire. Un Center Parcs en Lot-et-Garonne : nous ne pouvons que soutenir la démarche, et d'ailleurs il serait inconcevable qu'une majorité et une opposition, quelles qu'elles soient, ne soutiennent pas une telle impulsion économique.

Je suis d'ailleurs ravi que ce projet d'entreprise privée, d'inspiration capitaliste, réconcilie toutes les philosophies politiques de notre Assemblée. Penser que notre excellent collègue Raymond Girardi se fait aujourd'hui l'apôtre d'un modèle économique qu'il a longtemps combattu nous fait penser, dans le fond, qu'il a dû s'inspirer d'une chanson de Serge Lama, celle du laveur de carreaux, dans laquelle il dit que « s'il y a de l'injustice, j'aimerais en profiter aussi ».

Néanmoins, si nous réaffirmons notre soutien entier à la démarche – et le diaporama de Jean-Luc Giordana a répondu à beaucoup de nos questions –, nous pensons qu'avec un tel investissement toutes les précautions doivent être prises, et le dossier doit être irréprochable. Nous voudrions revenir avec vous sur quelques points.

D'abord, nous attirons votre attention sur les engagements du Département en termes d'infrastructures routières. Le protocole prévoit un plafond de dépenses à 3 millions d'euros. Or, nous savons tous en la matière que ces dépenses peuvent très vite augmenter. Toutes les études nécessaires ont-elles été bien réalisées ? Sommes-nous certains qu'à un moment ou un autre on ne sera pas obligé malheureusement de payer plus ? Car vous le savez, dans la situation du Département du Lot-et-Garonne, il sera difficile de supporter de tels surcoûts. De même, dans ce cadre-là, les dépenses d'entretien de ces infrastructures routières et aussi des réseaux, comme l'avait souligné la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2017, ont-elles été vraiment estimées ? Il faut nous rassurer sur ce point.

Un autre aspect particulièrement important, dont vous avez beaucoup parlé, est l'aspect environnemental. Certes, nous pensons tous à la même chose : le Conseil national de protection de la nature a rendu un avis favorable, jugeant la démarche ERC (Eviter, Réduire et Compenser), remarquable, ce qui est très rassurant. Malheureusement, nous savons que cela ne suffit parfois pas à garantir la création d'infrastructures comme le Center Parcs. Mieux encore, vous êtes-vous assurés de la bienveillante neutralité des associations écologistes dans cette démarche ? Nous sommes très précautionneux sur ce point. J'imagine que la création d'un espace naturel sensible, qui a un coût certain, est une des garanties pour éviter des phénomènes de blocage qui pourraient arriver et que nous ne souhaitons pas du tout.

Ensuite, je voudrais attirer l'attention sur le plan économique de la création. Vous avez estimé à 342 équivalents temps plein le nombre d'emplois créés. Or, dans ce cadre, on sait souvent que, dans la pratique, les entreprises comme Pierre & Vacances et d'autres ont des habitudes de travail et que malheureusement, bien souvent, elles vont chercher les gens qui travaillent déjà pour elles et qui ont déjà monté d'autres sites. C'est pour cela que nous soutenons complètement le comité économique, pour que nos entreprises soient au point au moment fondamental pour répondre

positivement à tous ces marchés.

De même, au niveau de l'attractivité du territoire et des entreprises, il faut dès à présent anticiper les besoins et s'assurer de la formation de la main-d'œuvre. Quelques exemples sur l'agglomération agenaise montrent que nous avons peut-être été insuffisants par rapport à tout le degré de formation que les entreprises exigent au moment adapté, et cela pose la question de la nécessité de travailler en amont sur la formation à des métiers assez spécifiques sur ce site. Je vous assure que deux ans ne sont pas de trop ; on peut s'y mettre très vite parce qu'il faut vraiment une main-d'œuvre adaptée à tout ce contexte professionnel.

Enfin, je vais vous faire une petite conclusion un peu plus politique et partager avec vous, chers collègues et cher Président, une réflexion un peu plus générale qu'inspire à notre groupe la concrétisation de ce projet dont on débat depuis longtemps. C'est l'illustration parfaite de l'absurdité de la mise en place de la loi NOTRe, que malheureusement vous avez votée et défendue, et du retrait de la compétence en développement économique du Département. En effet, nous le voyons encore aujourd'hui, le Département est un échelon de proximité aussi économique et même essentiel en matière économique. Les conseillers départementaux et les services départementaux ont des compétences fortes, nécessaires au territoire et au développement de son attractivité. Ce projet en est la preuve. Vous-même, Monsieur le Président, vous êtes fier de présenter un tel projet, que nous saluons ; or, malheureusement, il n'est possible que parce que le protocole a été signé avant la mise en application de la loi NOTRe. Il faut bien comprendre que maintenant, avec la loi NOTRe, ceci ne serait pas possible. Il est bien regrettable que de telles initiatives deviennent à l'avenir impossibles.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis moi aussi ravi d'être là aujourd'hui car cette session revêt un caractère historique, à forte coloration touristique et économique. Nous, élus, nous passons le plus gros de notre temps, notamment en commission permanente, à dépoussiérer, à revisiter et à voter nos différents régimes d'aide et de subvention gravés dans le marbre. Alors quand on se retrouve ici dans cet hémicycle pour porter un projet d'une telle ampleur et d'une telle dimension à l'échelle de notre territoire, on ne peut évidemment que s'en réjouir et féliciter toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à l'élaboration et à la finalisation de ce projet XXL, de ce premier Center Parcs nature du groupe Pierre & Vacances.

C'est un magnifique projet, sur un magnifique site, à faible impact environnemental. Ravi, oui, excité, aussi. La présentation de Jean-Luc Giordana nous a mis l'eau à la bouche. Envieux également, presque jaloux. Les Coteaux et Landes de Gascogne, chers à nos camarades Raymond Girardi et Hélène Vidal, vont devenir le nouvel eldorado du Lot-et-Garonne. Sacré coup, mes cocos !

Les retombées fiscales, directes et indirectes, vont être considérables pour ce territoire, la communauté de communes et pour les communes de Pindères et Beauziac. Tant mieux pour eux et tant mieux pour notre département ! Car, Jacques Bilirit l'a rappelé tout à l'heure, c'est une magnifique victoire collective. Je ne reviendrai pas en détail sur les différentes retombées économiques, fiscales, touristiques : tout a été dit et bien dit précédemment et je ferai simplement un petit focus sur le volet emploi, en partageant la petite réserve de Pierre Chollet : 342 équivalents temps plein sur le chantier pendant deux ans, plus 300 emplois directs et 85 % en CDI en phase d'exploitation, c'est effectivement considérable pour notre département rural, et on ne peut, là aussi, que s'en féliciter.

Un petit mot sur le montage du financement qui me paraît cohérent et peu risqué pour notre collectivité quand bien même le risque zéro n'existe pas. Le seul risque serait en fait que le groupe, l'empire devrais-je dire Pierre & Vacances s'effondre. C'est peu probable…

On attend donc, à partir du printemps 2021, près de 600 000 visiteurs de plus sur notre territoire. Je rappelle à toutes fins utiles que Walibi, qui vient de fêter son premier quart de siècle, va clôturer sa saison avec un peu moins de 400 000 visiteurs. Le Center Parcs nature va devenir la

nouvelle locomotive du tourisme lot-et-garonnais, et, derrière, les wagons sont nombreux avec de nouveaux projets touristiques qui vont sortir des cartons.

On n'a peut-être pas de pétrole en Lot-et-Garonne, mais on a des idées et, j'ai envie de dire, de la suite dans les idées. Le tourisme reste aujourd'hui, dans ce contexte très contraint, un levier de taille pour affirmer la place de notre département. Le projet a pris un peu de retard pour des raisons claires et nettes de méthodologie et de programmation. J'espère que nous serons à l'abri d'invasions illégales de zadistes de tout poil dans les prochaines semaines.

Vous noterez avec malice, ou pas, que l'inauguration de ce premier Center Parcs nature de France et de Navarre est programmée à la fin du premier trimestre 2021 : le calendrier fait parfois bien les choses… Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Nous n'y sommes pour rien, vous le savez. Nous nous serions bien passés de ce retard, même si je vous ai dit tout à l'heure que gagner 4,5 millions d'euros valait six mois de retard. D'autres interventions ?

M. HOCQUELET. – Je m'associe à tout ce qui a été dit avant. J'aurai simplement de petits questionnements. Nous sommes censés avoir une taxe foncière, mais je pense que nous ne la percevrons pas puisqu'elle ne sera plus dans le département vraisemblablement, ce qui est bien dommage, parce que la compensation sera plus basse que ce qu'elle aurait été en 2021. Ce n'est que 160 000 euros, mais je pense que ce sera ainsi si l'on écoute le Gouvernement.

Merci beaucoup de votre exposé. Je me pose aussi une question sur la réduction à 400 cottages. Je ne doute pas de la réflexion de Pierre & Vacances et me dis que ce dimensionnement devrait être rentable, mais je me suis interrogé sur la réduction de moitié. Ensuite, connaît-on le coût de la création de la zone naturelle sensible ?

Quant à la bulle, même si je n'en étais pas très partisan, comme beaucoup ici, bien que ce soit une image de Center Parcs et que les gens viennent dans ces centres aussi en fonction d'une image qu'ils en ont, je ne vais pas calmer l'ardeur sur notre magnifique climat, mais je rappelle qu'il a gelé à Fargues-sur-Ourbise il n'y a pas très longtemps. Certes, il fait chaud dans l'après-midi, mais il est bien connu que le matin est assez frais dans la partie forestière.

M. le PRÉSIDENT. – On se lève tard quand on est à Center Parcs.

M. HOCQUELET. – C'est un peu une boutade, mais je dis cela pour le centre du village. Mon questionnement porte surtout sur la dimension à 400 cottages, même si je ne doute pas qu'un groupe capitaliste a bien pensé le business plan.

M. MERLY. – Je demande une petite précision. Si j'ai bien compris, suite à ce qui a été évoqué l'autre jour en commission agricole, l'espace dédié ENS n'est pas une obligation de Center Parcs, mais une volonté du Département. Quel en est le coût global ? Je crois que l'achat des 34 hectares s'élève déjà à 800 000 euros, et il faudra compter les charges pour aménager cet espace. Cet espace naturel sensible qui devrait jouxter le projet nous reviendra à environ un million d'euros, j'imagine, ce qui me paraît un peu conséquent en cette période de vaches maigres. Mais si c'est une condition essentielle, vous nous le préciserez.

M. BORDERIE. – On peut simplement regretter que pour un projet aussi important et faisant l'unanimité de notre hémicycle, vous n'ayez pas souhaité proposer un poste d'administrateur à notre groupe. Nous pensons là qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué avec vos très nombreux appels à l'unité. Nous le regrettons. Au cas où vous changeriez d'avis, nous nous tenons à votre disposition.

Mme DUCOS. – Quel est le prix moyen d'un séjour sur ce type de site, et quel type de public utilise les services de Center Parcs ?

M. le PRÉSIDENT. – Je vais répondre. La clientèle est familiale : parents, enfants, jeunes enfants la plupart du temps, ou grands-parents et petits-enfants. Les prix sont d'environ 700-800 euros pour un séjour de quatre jours. Cela dépend des périodes. De nombreuses opérations de promotion sont pratiquées. Si vous allez sur le site et si vous laissez vos coordonnées, vous allez recevoir plusieurs propositions qui divisent par deux ou trois le prix. La fréquentation est globalement assez populaire et très famille.

Je réponds à M. Borderie : nous nous sommes posé la question de la représentation de l'opposition, mais il existe une contrainte, que vous comprendrez. Nous avons trois sièges. On ne peut pas ne pas mettre le président de la commission Économie et Tourisme (et président du CDT). On ne peut pas ne pas mettre un élu local, en l'occurrence Hélène Vidal. Et j'occupe le troisième siège.

Concernant la taxe foncière, sa suppression pour le département est effectivement dans les cartons du Gouvernement. Ce n'est pas encore fait, nous pouvons toujours espérer des solutions qui nous arrangent plus.

Pourquoi 400 cottages ? C'est une vraie question. Pierre & Vacances nous a bien expliqué au début que ce dimensionnement était lié au fait que la zone de chalandise ne permettrait pas de remplir un Center Parcs à 800 cottages. Si vous voulez regarder l'emplacement des autres centres, la zone de chalandise est plus importante. Je ne me fais pas d'inquiétude sur la capacité de ce groupe à proportionner l'investissement à la rentabilité.

M. GIORDANA. – Je précise que la bulle tropicale chauffée représente un investissement colossal. Son absence permet de réduire l'investissement de façon considérable. Le dimensionnement à 400 cottages est moins une stratégie du groupe qu'une réalité qui fait qu'il est compliqué aujourd'hui de créer des Center Parcs à 800 ou 1 000 cottages, parce qu'il est très compliqué de trouver 250 à 300 hectares. Les trois derniers en date sont bloqués, en Isère (800 cottages), dans le Jura et la Saône-et-Loire (400 cottages). Le groupe déploie désormais une approche environnementale poussée.

M. HOCQUELET. – Par rapport à cela, si vous permettez, Président, je salue la performance d'avoir attiré et maintenu le groupe Pierre & Vacances en Lot-et-Garonne.

M. le PRÉSIDENT. – Il ne s'est pas retiré des autres projets, qui sont arrêtés pour l'instant.

M. GIRARDI. – Un aspect de l'équipement me semble intéressant pour la population locale. Le projet est réduit, mais les équipements restent les mêmes, ce qui laisse la porte ouverte pour la population locale pour y aller pendant une journée.

M. le PRÉSIDENT. – C'est une opportunité intéressante. Tous les Center Parcs sont ouverts à la population locale sous réserve du taux de remplissage de l'équipement.

M. MERLY. – Quel est le statut fiscal des investisseurs sur les cottages ?

M. le PRÉSIDENT. – Comme ce n'est plus de la défiscalisation, il n'y a pas de statut fiscal particulier. Ce modèle s'est terminé au 1er janvier 2018. C'est pour cela que nous avons mis du temps à élaborer le nouveau modèle, qui globalement nous est favorable financièrement.

J'en profite pour répondre à votre question sur l'achat de la parcelle, initialement de 43 hectares, maintenant de 37 hectares. Nous avons essayé de réduire l'achat avec Pierre & Vacances. Ce n'était pas une obligation tout en étant une obligation. Les négociations avec les propriétaires privés

ne sont pas simples, et cela n'a pas été facile de trouver des sites. L'idéal aurait été un site appartenant à un même propriétaire ; là, le site appartient à trois propriétaires, et il a fallu arriver à les mettre d'accord et à obtenir la superficie nécessaire. Si nous n'avions pas acheté la parcelle, nous n'aurions pas conclu l'affaire. Je vous accorde que le tarif à 20 000 euros l'hectare au lieu de 6 000 à 10 000 euros habituellement pour ce type de terrain est un peu élevé, mais c'est le prix d'achat de Pierre & Vacances, pour qui le prix n'était pas élevé du tout, bien au contraire, parce que globalement leurs acquisitions en France sont beaucoup plus onéreuses.

Nous sommes dans une situation où nous avons investi pour la réalisation du projet, et je crois que nous avons bien investi. Le coût d'acquisition de 800 000 euros sera destiné à financer la transformation de la parcelle en un espace naturel sensible. Vous avez évoqué un million au total, je doute fort que l'on y mette 200 000 euros. Pierre & Vacances financera l'aménagement, donc nous n'aurons pas beaucoup de dépenses à réaliser. Je rappelle que nous percevons une taxe « espace naturel sensible », une taxe affectée, et que nous avons l'obligation de la dépenser. Ce n'est pas un investissement en l'air, il correspond à une compétence que nous devons assumer, sinon nous pourrions perdre le bénéfice des recettes de cette taxe.

Je voudrais répondre à Christian Delbrel sur le nouvel « eldorado » des Coteaux et Landes de Gascogne. Il ne croit pas si bien dire. Je me plais à raconter aux divers interlocuteurs qu'au Sénat j'ai participé à une mission d'information sur la ruralité, en établissant une cartographie de la France avec la ruralité et l'hyper-ruralité. Un seul canton en Lot-et-Garonne était classé dans l'hyper-ruralité, celui de Houeillès. Ce canton a des difficultés, celles de la ruralité profonde, et il bénéficie de ce projet et, demain, il bénéficiera aussi d'un superbe projet, que je soutiens de toutes mes forces et que porte Raymond Girardi, que je veux féliciter ici pour son action parce que sans l'action du président de la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, le projet photovoltaïque qui se profile, à plus d'un milliard d'investissement, pas forcément assumé en grande partie par les entreprises locales, ne représenterait pas pour nous une possibilité de 200 emplois en maintenance. Ajoutons les 300 emplois du Center Parcs.

Je profite de cela pour parler non pas du nouvel eldorado du Lot-et-Garonne, mais je viens de parler du projet photovoltaïque qui se réalisera à moyen terme, dans trois à cinq ans, et qui apportera un enrichissement et des emplois. Je mentionne aussi l'AMEL, l'accord que nous avons passé avec Orange et le Gouvernement. Le courrier part aujourd'hui : vous voyez qu'entre le moment où nous avons passé l'accord et la rédaction du courrier de saisine du Gouvernement, il s'est déroulé un mois de négociation avec l'opérateur Orange. Ce projet représente plus de 200 millions d'euros d'investissement (80 millions du public et environ 120 millions du privé).

Je vous parlerai de la problématique de l'emploi en Lot-et-Garonne. Pierre Chollet a évoqué la loi NOTRe. Il faudra que nous travaillions à cette problématique. Nous n'avons pas tout à fait perdu la compétence économie, nous avons perdu la compétence financement des entreprises. Nous faisons des routes, du numérique, de la mise en relation avec Job 47 (employeurs et bénéficiaires du RSA)…

En matière numérique, nous allons aider les personnes à se former rapidement, avec Pôle Emploi. La compétence majeure que nous avons est celle de la proximité et de la capacité à fédérer les acteurs. Nous allons travailler sur cette problématique de l'emploi. Il faut que les entreprises n'aient pas de difficulté à trouver la main-d'œuvre appropriée. C'est un challenge majeur et je compte m'y engager vigoureusement avec vous et les services.

Je voudrais vous remercier tous, pour votre soutien, sur ce dossier qui fait l'unanimité.

Quant aux engagements concernant les infrastructures routières, vous me connaissez depuis un moment, à l'époque nous avions affiché un plafond de 3 millions d'euros. Aujourd'hui, nous en sommes loin et pourtant nous avons programmé des aménagements pour les infrastructures routières qui vont desservir le site. À un moment donné, un petit vent de contestation des riverains s'était levé. Nous les avons rencontrés, nous avons échangé avec eux et nous avons proposé des

aménagements de sécurité qui font que, d'une crainte, nous avons fait une opportunité pour eux : crainte d'avoir plus de véhicules et que l'insécurité s'aggrave, et opportunité parce que nous avons sécurisé le parcours avec des mini-giratoires et quelques équipements sur la D291. Globalement, les équipements routiers se chiffrent à 1,5 million d'euros hors taxes, et cela entre dans le budget annuel des routes, sans surcoût pour la collectivité par rapport à ce projet.

S'agissant de la formation de la main-d'œuvre, nous mettons en place un comité emploi avec Pôle Emploi, les entreprises et tous les acteurs concernés. Cela renvoie à ce que je vous disais sur les difficultés qu'ont certaines entreprises notamment dans l'agroalimentaire et le numérique de trouver la main-d'œuvre idoine pour avancer.

Sur les remarques de la Chambre régionale des comptes et les dépenses d'entretien, je laisserai Jean-Luc Giordana apporter peut-être des précisions. Quant aux associations, elles n'ont pas été neutres : elles nous ont soutenus. Je croise les doigts, nous faisons en sorte que cela continue.

Merci de me donner l'occasion de remercier les représentants des entreprises, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers. Nous avons travaillé d'une manière exceptionnelle. J'ai eu un plaisir énorme à participer avec vous à l'une des dernières réunions de travail, il y a deux-trois mois, ce qui a amené à la constitution de groupements d'entreprises pour réaliser les cottages. De superbes choses se sont créées. Les acteurs locaux ont eu l'intelligence de s'associer avec une entreprise qui a été retenue à une époque pour travailler sur le Center Parcs de la Vienne. Cela nous donne beaucoup plus de chances d'obtenir les chantiers. Je suis très heureux de ce travail que vous avez fait, parce que je me souviendrai toujours de cette assemblée générale de la CAPEB, il y a trois ou quatre ans, où j'ai évoqué le projet Center Parcs et où un artisan - que je connais bien maintenant - m'a interpellé en disant qu'un tel chantier n'était pas pour les locaux mais pour les grands groupes. Je lui ai répondu en lui donnant ma parole que nous ferions tout pour que lui, artisan, puisse être présent sur ces marchés. Lors de la réunion que j'ai mentionnée, il était présent et il est venu nous remercier d'avoir tenu parole et pour ce travail que nous avons réalisé tous ensemble.

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous devons adopter la délibération. Je suppose qu'elle ne soulève pas de problème sur le fond. Je voudrais vous faire part d'une demande des services : dans le texte qui vous a été proposé, dans le troisième paragraphe avant la fin, « déléguer à la commission permanente l'ensemble des décisions relatives à la mise en œuvre du projet d'implantation du Center Parcs ainsi que toutes les modifications mineures des annexes à la présente délibération ». Les services nous disent que le terme « mineures » peut nous gêner peut-être et nous demandent d'adopter la délibération sans ce terme. En êtes-vous tous d'accord ? Je vous remercie.

Rapport n° 3009

CENTER PARCS – CONSTITUTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) ET ACQUISITION IMMOBILIERE

RAPPORTEUR : M. JACQUES BILIRIT

VOTE : le rapport est adopté à l'unanimité

M. le PRÉSIDENT. – Je vous invite maintenant à déjeuner tous ensemble. Comme à l'accoutumée, Marcel Calmette va conclure en occitan …. ?

M. CALMETTE. – Non, loin de là… Je voulais faire une suggestion. Il y a peu de temps, vous nous aviez dit – ce qui a été un peu contesté, à tort je crois – que le Département du Lot-et-Garonne préparait un rebond. Je sais que le terme a été contesté ; peut-être n'est-il pas bon, mais on voit bien que quand collectivement on s'unit pour faire gagner le Lot-et-Garonne, le Département gagne. Je crois qu'il faut qu'on s'unisse tous pour trouver un mot ou une idée pour exprimer ce rebond du Lot-et-Garonne.

M. le PRÉSIDENT. – Marcel Calmette a raison. J'évoquais le Center Parcs, l'AMEL, le photovoltaïque, mais il y a également l'ENAP, l'échangeur, différentes infrastructures… Le Lot-et-Garonne connaît un rebond inespéré.

La séance est levée à 12 heures.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le projet Center Parcs Lot-et-Garonne

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Pierre & Vacances Center Parcs : 50 ans d'histoire

- Gérard Brémond lance en 1967 un nouveau concept de station touristique : Avoriaz
- Le groupe s'impose sur le marché européen comme leader des résidences de tourisme et du tourisme de proximité
- En 2003 il rachète la marque Center Parcs
- En 2017 création en collaboration avec le groupe Eurodisney d'une nouvelle destination : Villages Natures Paris

Quelques chiffres clés

- 8 millions de clients
- 12 000 collaborateurs
- 1 506 M€ de chiffres d'affaires en 2016 / 2017
- 44 000 appartements et 277 sites

Les marques du groupe Pierre & Vacances Center Parcs

- Les résidences Maeva, Pierre & Vacances
- Les resorts Center Parcs Sunparks et Villages Nature Paris
- Les aparthôtels Adagio

2

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La marque Center Parcs

- 24 domaines Center Parcs en Europe dont 6 en France
- 664 M€ de chiffre d'affaires

Le concept

- Une destination nature : Des cottages en bois intégrés à l'environnement, un concept de vacances sans voiture (les résidents circulent à pied ou à vélo)
- Des activités ludiques, dont l'aquamundo
- Un domaine ouvert 365 j par an
- Des formules de court séjour (4,5 j en moyenne)
- Un taux d'occupation moyen de 80 %

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le projet Lot-et-Garonne Pindères / Beauziac

- **Terrain de 87 ha sur les communes de Pindères & de Beauziac**
- **Proximité Autoroutes A62 et A65**

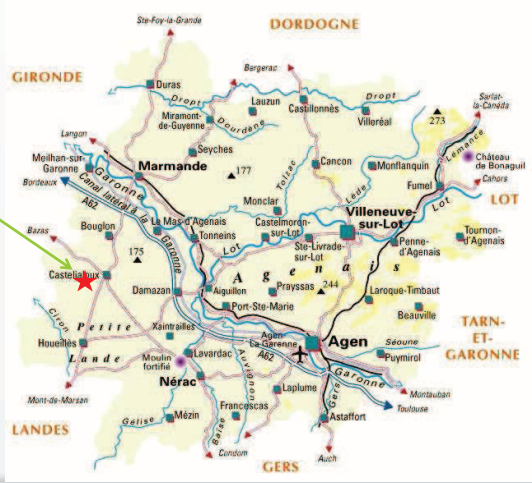

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Etape 1 : choix du site

Les critères de choix du site

- Hors zones à enjeu environnemental
- Terrain boisé mixte avec plan d'eau et faible déclivité
- Aire de chalandise Bordeaux Toulouse
- Accès rapide à l'échangeur autoroutier

Etude comparative de 10 variantes : un parti-pris environnemental

- Impact des périmètres de protection de captage de sources
- l'intérêt de la biodiversité considéré par le Comité National de Protection de la Nature (CNPN) comme un critère majeur dans la sélection du site

5 www.lotetgaronne.fr

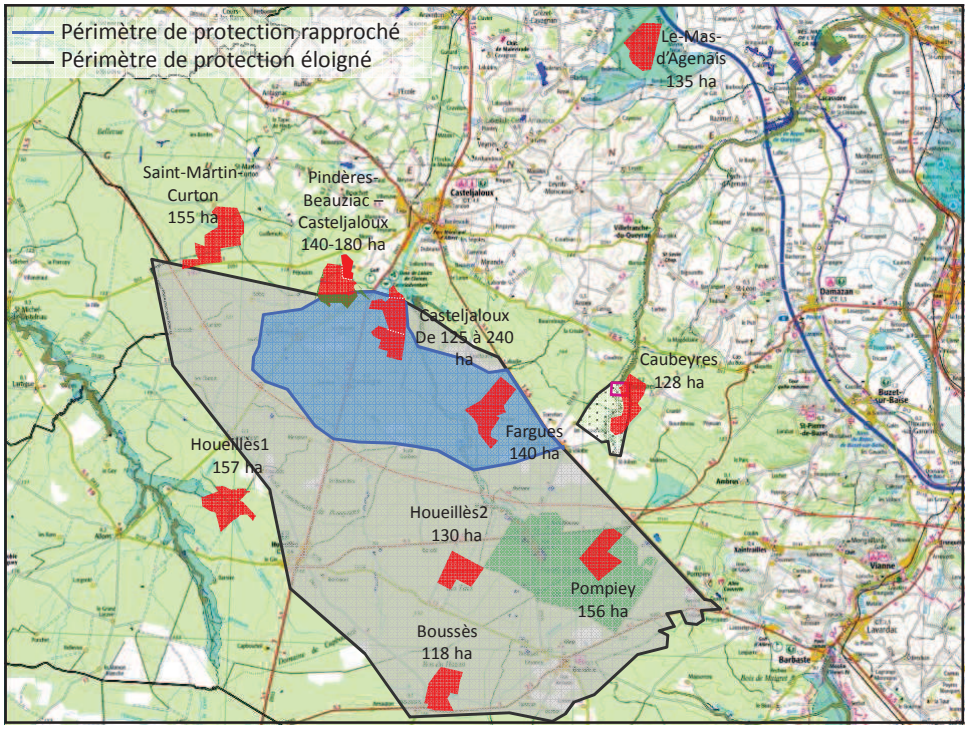

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le choix définitif : Pindères - Beauziac

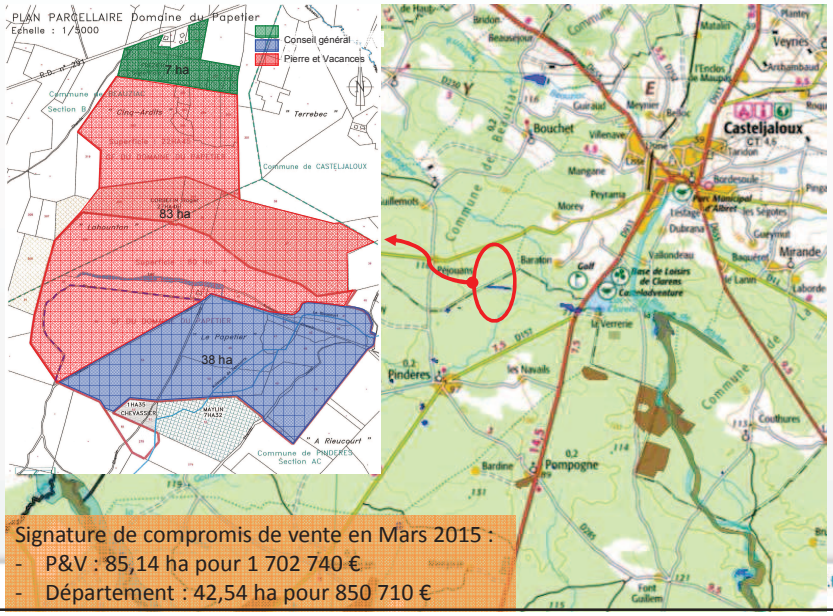

Signature de compromis de vente en Mars 2015 :
- P&V : 85,14 ha pour 1 702 740 €
- Département : 42,54 ha pour 850 710 €

7

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Etape 2 : études environnementales

Etude 4 saisons (mars 2015- mars 2016) pour :

- Définir l'état initial de l'environnement
- Déterminer les zones à enjeu environnemental fort
- Déterminer les espèces faunistiques et floristiques protégées

Constitution d'un Comité environnement

- Composé des acteurs associatifs (SEPANLOG, CEN, CPIE, Cistude nature, LPO, Fédérations de chasse et de pêche), et institutionnels (DREAL, DDT, Conservatoire Botanique, Agence française pour la biodiversité, ARS, ONCFS…)
- Instance de dialogue et de concertation
- Rôle de contributeur

8

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Etape 3 : aménagement du site (1/2)

Etude d'impact

- Démarche ERC (éviter-réduire-compenser) avec prise en considération d'une zone d'études élargie englobant les continuités écologiques
- Evitement recherché et implantation des bâtiments sur des zones à enjeu environnemental faible

Les avis et autorisations environnementales

- Avis favorable du CNPN « démarche ERC remarquablement menée » 23.03.2017
- Arrêté préfectoral Autorisation Unique 11.10.2017

9 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Etape 3 : aménagement du site (2/2)

Les autorisations d'urbanisme

- Approbation des PLU de Pindères et de Beauziac le 19.06.2017
- Arrêtés des permis de construire le 25.09.2017

La mise en place d'un comité aménagement

- Composition : Département (aménagements routiers, téléphonie mobile), Lot-et-Garonne Numérique (fibre), C3LG, DDT (instruction et suivi des procédures), SDIS, ASAs DFCI (sécurité incendie),Eau 47, SDEE, Pierre& Vacances
- Objectifs : sécuriser les procédures et coordonner les interventions réseaux

10 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La création d'un Espace Naturel Sensible

Un plus pour le projet

- Acquisition par le Département de zones à enjeu environnemental fort de 34 ha pour créer un Espace Naturel Sensible

Objectif à la fois de préservation et d'ouverture au public

- Préserver la qualité du site, assurer la sauvegarde des habitats naturels et ouvrir au public dans le respect de la sensibilité des milieux

Etapes

- 2016 : réalisation d'un diagnostic écologique
- 2019 : réalisation d'un plan de gestion et d'aménagement

11 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Plan d'implantation

Zone environnementale protégée

Cœur de village avec l'aquamundo

Espace Naturel Sensible du CD47

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le programme

- **400 cottages** exploités en Résidence de Tourisme 3*/4*. Surface habitable des cottages : 40m² à 190m² pour un total de 28 300 m². 20 cottages insolites (Ferme et Explorer)
- Un ensemble **d'équipements de loisirs et de services** d'une surface couverte de 11 600 m² comprenant un espace aqualudique, un SPA, une ferme des enfants, un poney-club, un kid's club, deux restaurants (un bistro de marché et un restaurant familial), une épicerie, une boutique, une boulangerie, une salle de séminaires, une antenne de promotion touristique.
- Capacité d'accueil du site : **2 690 personnes**

- 80 % des besoins énergétiques assurés par une chaufferie bois
- Cœur du village non couvert pour minimiser les consommations d'énergie
- Eaux de piscine non renvoyées dans la station d'épuration (marais épurateur) et valorisées (arrosage)
- Certification HQE Aménagement

13 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Esquisses des cottages

Architecte : Arotcharen (Bayonne)

- Insertion harmonieuse des cottages dans les espaces boisés
- Construits en bois, larges baies vitrées ouvrant sur une grande terrasse pour un contact direct avec la nature
- Cottages R et R+1 regroupés par ilots de 3 à 5 unités

14 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Esquisses des cottages

15

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les cottages insolites explorer

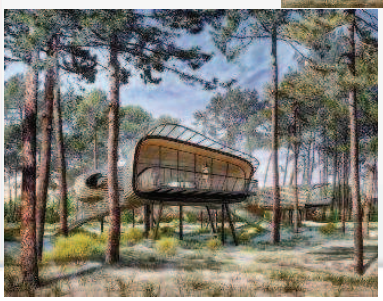

16

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Esquisse du centre village

Architecte : Art'ur (Bordeaux)

17 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les équipements de loisirs et de services

18 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les équipements de loisirs et de services

Espace couvert de jeux pour enfants : le Baluba

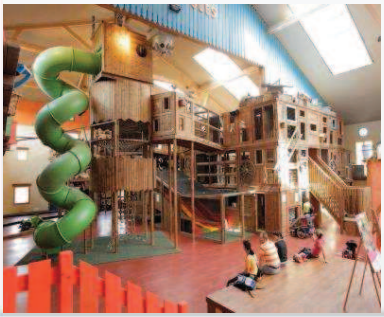

19

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le centre-village

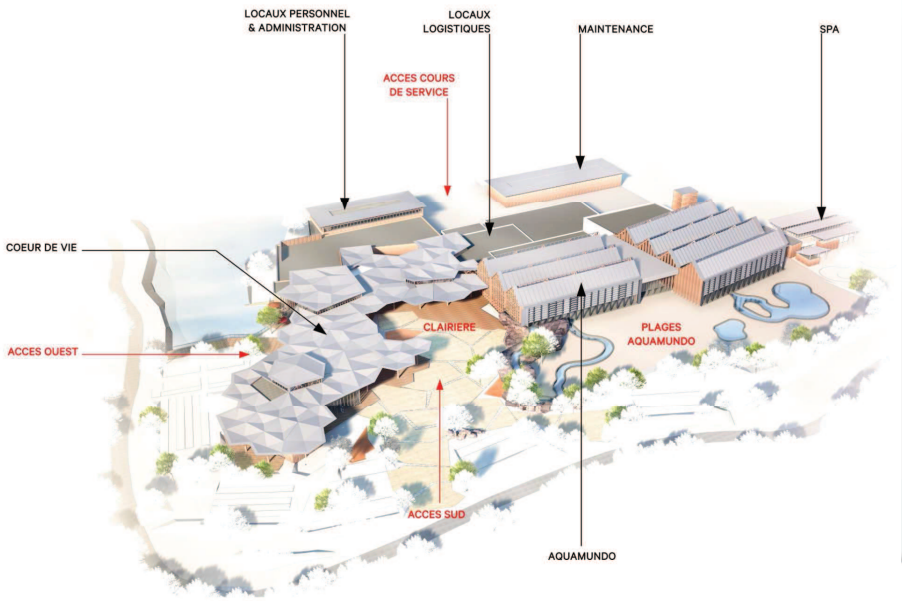

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le centre-village - Les équipements

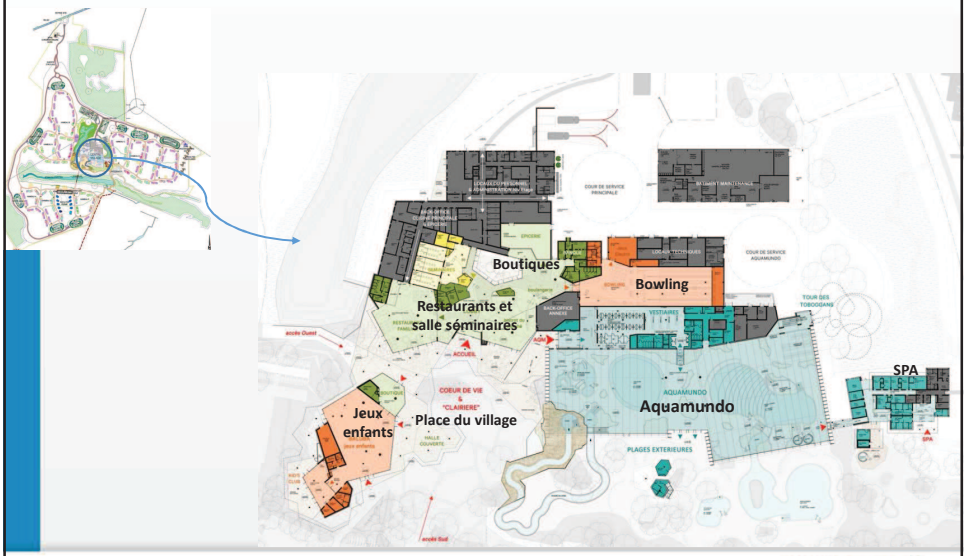

21

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le coût du projet

Investissements	Montant (en millions d'euros HT)
Investissements cottages	115
Investissements Equipements	73
Total	**188**

Composantes des équipements	Montant (en millions d'euros HT)
Foncier	2,39
Aménagement VRD Espaces verts	9,08
Construction bâtiments	40
Ameublement	9,20
Honoraires techniques, assurances et aléas	12,33
Total	**73**

22

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le montage économique

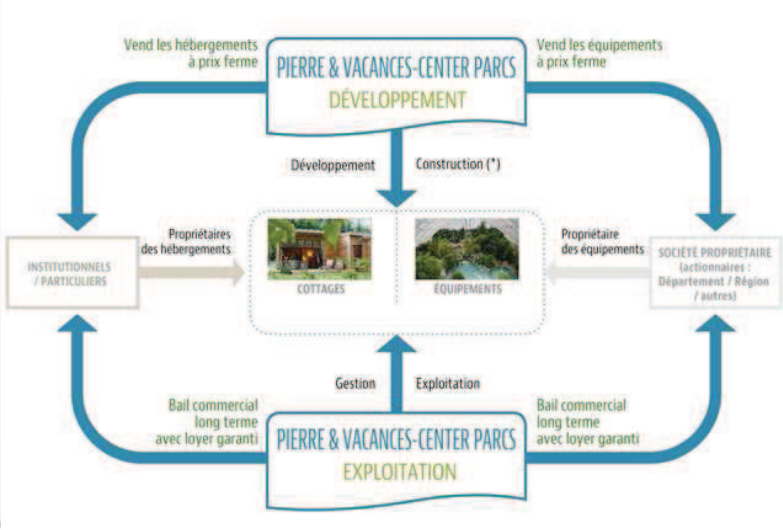

23

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Société d'Economie Mixte Locale (SEML)

Rôle : portage des équipements du Center Parcs

Capital		
Actionnaire	**Capital (K€)**	**Part du K**
Département de Lot-et-Garonne	10 446	36,7 %
Région Nouvelle Aquitaine	10 446	36,7 %
Communauté des communes Coteaux et Landes de Gascogne	1 608	5,6 %
Sous-total Collectivités Territoriales	**22 500**	**79 %**
Caisse des Dépôts et Consignations	5 250	18,4 %
Pierre & Vacances Center Parcs	750	2,6 %
Sous-total Actionnaires Privés	**6 000**	**21%**
TOTAL	**28 500**	**38 %**

Emprunt obligataire	**Montant (K€)**	**%**
Caisse des Dépôts et Consignations	8 750	87,5 %
Pierre & Vacances Center Parcs	1 250	12,5 %
TOTAL	**10 000**	**13 %**

Emprunt bancaire	**36 500**	**49 %**

Total Financement	**75 000**

Les éléments clés de la vente des équipements à la SEML (VEFA)

- Le groupe P&V entre au capital de la SEML
- La Caisse des Dépôts est un acteur majeur de la SEML
- La participation des collectivités est revue à la baisse par rapport au protocole initial : 22,5 millions d'euros au lieu de 35 millions d'euros
- Les collectivités disposent au terme de 22 ans d'une option de vente de leurs titres pour une valeur de 33,79 millions d'euros

Le bail commercial

- Le groupe Pierre & Vacances s'engage pour une période de 22 ans fermes et non plus 20 ans
- Le montant des loyers est de 2,5 millions d'euros (indexés sur l'ILC) hors grosses réparations prises en charge par Pierre & Vacances

24

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Retombées économiques

Retombées fiscales estimées

- Taxe d'aménagement : 2 257 000 € dont 462 000 € pour le Département
- Taxe Contribution économique territoriale : 450 000 €/an
- Taxes foncières : 290 000 €/an dont 167 600 € pour le Département
- Taxe de séjour : 250 000 €/an

Retombées économiques en phase chantier

- Production générée par les entreprises du Lot-et-Garonne : 130 M€
- PIB généré (= valeur ajoutée) : 56 M€

Retombées économiques en phase exploitation (estimation)

- Dépenses des clients hors du Center Parcs : 1,9 M€/an dont 1,6 M€/an pour le Lot-et-Garonne.
- Contrats de prestation avec fournisseurs locaux et achats locaux : 4 à 5 M€/an

25 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Création d'emplois en phase chantier

En phase chantier,

- 342 emplois indirects créés
- Au total 658 emplois générés (avec emplois indirects et induits)

Des marchés de travaux d'environ 140 M€ dont

- 30 M€ pour l'aménagement
- 100 M€ pour la construction
- 10 M€ pour la décoration, les matériels et les loisirs extérieurs

Objectif de Pierre & Vacances : confier 77,5 % des travaux à des entreprises régionales

Mise en place d'un Comité économique

- Membres : Département / Chambres consulaires / Pierre & Vacances
- Objectif : informer les entreprises locales, identifier celles intéressées et favoriser leur regroupement

26 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Création d'emplois en phase d'exploitation

Création d'environ 300 emplois directs, 85 % de CDI et 63 % de temps complet

Restauration
60

Boutiques
18

Loisirs
45

Accueil et Adm
40

Maintenance et Ménage
137

Création début 2019 d'un Comité emploi :

- Membres : Département, Région, Pierre & Vacances, Pôle Emploi et les acteurs de l'emploi
- Enjeu : favoriser le retour à l'emploi en anticipant les besoins et en proposant des formations diplômantes aux demandeurs d'emplois lot-et-garonnais
- Objectif : Travailler en amont avec les partenaires de l'emploi

27 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Retombées touristiques

Impact touristique sur le Lot-et-Garonne

- 640 000 nuitées par an
- Taxe de séjour : 250 000 €/an
- 333 350 visiteurs seront captés à l'année sur le département du Lot-et-Garonne qui ne seraient pas venus sinon
- 200 575 visiteurs à l'année réaliseront des excursions touristiques sur le territoire

Actions mises en œuvre

- Aménagement d'une antenne de la promotion touristique lot-et-garonnaise dans le Center Parcs
- Création d'une boutique des produits du terroir et d'un marché fermier

28 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Calendrier prévisionnel du projet

Octobre/Nov 2018
- Constitution du pacte d'actionnariat
- Signature des statuts de la SEML

Fin 2018
- Création de la SEML
- Acquisition des terrains
- Début des travaux (défrichement)

1er trimestre 2019
- Signature des actes notariés (VEFA et Bail)
- Début des travaux d'infrastructures

2ème trimestre 2019
- Lancement construction bâtiments et cottages

Printemps 2020
- Début des recrutements et des formations

Mars 2021
- Mise en exploitation du site

29

www.lotetgaronne.fr

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 19 OCTOBRE 2018

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi
M. COSTES Pierre	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie
M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas

Mme LALAURIE Line	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain
Mme PAILLARES Marylène	M. PERAT Michel	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène	M. CAMANI Pierre Président du Conseil départemental

Approbation des débats de la session « Center Parcs » du 19 octobre 2018

Fait le – 8 MARS 2019

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance,

Laurence LAMY

Imprimé en mars 2019

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI